

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Commune de Souffelweyersheim**

1 place du Général de Gaulle

67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Téléphone 03.88.20.00.12

Télécopie 03.88.20.50.64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire en salle des mariages à la Mairie de Souffelweyersheim sous la présidence de Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Date de la convocation dématérialisée adressée par Mme Myriam JOACHIM Vice-Présidente, Mercredi 18 Septembre 2024.

Nbre d'élus au Conseil d'Administration : 15	
Élus en fonction : 15	Élus absents : 7
Élus présents : 8	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 3

Secrétaire de séance : Mme Nadia THOMAS.

Présents :

M. Pierre PERRIN, Mme Myriam JOACHIM, Mme Monique WAMSLER, M. Martial GERHARDY, Mme Nadia THOMAS, M. Sabin MUNTEAN, Mme Béa KLEIN, Mme Mireille MATTER.

Absents ayant donné mandat vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Laurent REYMANN a donné son droit de vote à M. Martial GERHARDY.

Mme Francine LALLIER a donné son droit de vote à Mme Béatrice KLEIN.

M. Paul TEDESCHI a donné son droit de vote à M. Sabin MUNTEAN.

Absents sans donner de mandat :

Mme Fanny GOURDIN.

M. Patrick KURTZ.

M. Jacques BRETON.

M. Jacques BOEHRINGER.

19/2024 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE SOUFFELWEYERSHEIM

Rapporteur :

Dans le cadre des relations entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Souffelweyersheim et en lien avec l'élargissement des missions de ce dernier, il est proposé la mise à disposition de deux agents communaux qualifiés pour occuper les emplois d'agents d'accueil et d'assistant social de service à compter du 1er Janvier 2025 et pour une période de trois ans.

En contrepartie de la mise à disposition, le Centre Communal d'Action Sociale de Souffelweyersheim s'engage à rembourser la Ville de Souffelweyersheim la rémunération et les charges sociales afférents des agents mis à disposition.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition avec le CCAS de Souffelweyersheim,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE

- la mise à disposition à titre onéreux de deux agents de la ville de Souffelweyersheim au profit du C.C.A.S. de Souffelweyersheim pour une durée d'un an renouvelable avec une durée maximale de trois ans au prorata du temps de travail

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition correspondante (celle-ci sera annexée à l'arrêté individuel des agents)

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Nadia THOMAS



Souffelweyersheim, le 20 Septembre 2024

Vice-Présidente



Myriam JOACHIM

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :
Publication numérique faite le 20/09/2024